



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

---

Postulat Favre-Morand Anne / Fagherazzi Martine

2020-GC-204

### **Mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives**

#### I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 15.12.20, les députées Favre-Morand et Fagherazzi, ainsi que 16 cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de proposer gratuitement des protections hygiéniques dans les lieux de formation et les institutions publiques et sportives. Elles lui demandent également de se pencher sur la communication autour de cette question et d'encourager les communes à entreprendre une démarche similaire.

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

Selon le dernier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg<sup>1</sup>, un peu plus 25 000 personnes sont à risque de pauvreté<sup>2</sup>, soit 10 % de la population fribourgeoise. Les personnes en situation précaire ont été fortement impactées par la crise du coronavirus. Selon une étude du Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique de Zürich, les personnes dont le revenu familial est très faible (inférieur à 4000 francs) ont connu une baisse de revenu de 20 % en moyenne depuis le début de la pandémie.<sup>3</sup>

Vivre à la limite de la pauvreté a des conséquences non seulement financières, mais aussi des répercussions sur tous les autres domaines de la vie. Être à risque de pauvreté signifie vivre avec tout juste le minimum sans pouvoir faire face à une dépense imprévue. Un rendez-vous chez le dentiste, le renouvellement des chaussures pour un enfant ou un achat de lunettes peut obliger ensuite à choisir entre remplir le frigo et s'acheter des protections hygiéniques. Une étude portant sur plus de 6500 étudiantes en France révèle qu'une personne sur 10 fabrique ses propres protections pour des raisons financières. Au Royaume-Uni, une femme sur 10 ne peut pas se payer de protection hygiénique. Dans ces deux pays, les taux de pauvreté des personnes de 18 à 65 ans

---

<sup>1</sup> Direction de la santé et des affaires sociales, Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, 2016, Fribourg.

<sup>2</sup> Seuil de risque de pauvreté : 60 % du revenu médian disponible de la population. Au moment du rapport, 2376 francs/mois pour une personne seule, 1931 francs/mois pour un adulte avec enfant(s), 2314 francs/mois pour 2 adultes et 3 enfants et plus.

<sup>3</sup> Centre de recherches conjoncturelles (KOF), *La crise du coronavirus exacerbe les inégalités en Suisse*, Communiqué de presse, 23.02.2021, <https://kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/medias/communiqués-de-presse/2021/02/La-crise-du-coronavirus-exacerbe-les-inegalites-en-Suisse.html>, consulté le 04.05.2021

sont assez proches de celui de la Suisse (resp. 8,6 % en France, 10,6 % au Royaume-Uni et 6,6 % en Suisse).<sup>4</sup>

Dans ces conditions, les femmes doivent trouver des alternatives qui peuvent nuire à leur santé. Une utilisation prolongée ou inadéquate de protections hygiéniques voire leur fabrication maison, au moyen de papier de toilette ou de couches pour enfant, peuvent engendrer des problèmes de santé comme des démangeaisons, voire des infections pouvant être graves.

Une autre solution, lorsqu'il n'est pas possible de se protéger correctement, est de rentrer à la maison durant cette période, avec pour conséquence un risque de décrochage scolaire ou encore un licenciement. Le tabou qui entoure les règles s'effrite quelque peu actuellement, mais il reste difficile pour une femme d'en parler ouvertement ou même de solliciter une protection hygiénique à quelqu'un d'autre lorsqu'elle ne dispose pas du matériel adéquat. Au-delà des difficultés financières à s'acheter des protections hygiéniques, les femmes peuvent parfois être surprises par l'arrivée de leurs menstruations ou par l'abondance de leur flux. Chaque mois peut être différent et mettre les personnes concernées dans l'embarras, et ceci davantage encore lorsque les règles viennent de commencer. A qui solliciter une protection hygiénique quand on est la première fille de la classe à avoir ses règles ? Comment demander devant tout le monde de pouvoir se rendre à l'infirmerie alors que l'on n'est manifestement pas malade ? Comment rester concentrée en classe avec la peur de voir ses vêtements tachés de sang, parce qu'on n'a pas mis assez de matériel dans son sac le matin ? Pour ces raisons, faute de parvenir à cacher correctement leurs règles, les personnes concernées préfèrent parfois s'exclure et rentrer chez elles. Au Royaume-Uni comme en France, les études ont montré qu'une femme sur dix a déjà manqué l'école ou le travail par peur des fuites et que leurs règles soient vues.

Des initiatives naissent un peu partout pour pallier certaines de ces difficultés. L'une des solutions simples, telle que proposée par les députées, est de mettre à disposition des protections hygiéniques dans les toilettes des lieux de formation et des institutions publiques et sportives. Dans les pays occidentaux, ce sont principalement les personnes précaires et les étudiantes qui sont touchées, en raison du budget nécessaire à l'achat des protections.

Les députées demandent par ailleurs au Conseil d'Etat de se pencher sur la communication autour de cette question. Comme mentionné plus haut, le tabou des règles reste important dans notre société et empêche de parler librement des menstruations. Un renforcement de la communication et de la prévention dans ce domaine est dès lors tout à fait indiqué.

Le Conseil d'Etat est favorable à l'idée d'étudier ces propositions. A l'instar du papier de toilette dont chacun, chacune ne se munit pas tous les matins en sortant de son domicile, les femmes devraient pouvoir compter sur des protections hygiéniques en libre accès afin de vivre sereinement cette période. De plus, il faut poursuivre la déconstruction du tabou autour des règles et pouvoir parler librement de ce phénomène naturel, qui se répète mensuellement chez plus de la moitié de la population fribourgeoise.

Compte tenu de ces éléments, le rapport relatif au présent postulat sera réalisé sous la forme d'une étude de faisabilité pour laquelle le Conseil d'Etat confiera un mandat. Il rendra compte des modalités de mise en œuvre : nombre de lieux concernés, coût, matériel mis à disposition, ou encore

---

<sup>4</sup> OCDE (2021), Taux de pauvreté (indicateur). doi: 10.1787/f5395f95-fr (Consulté le 18 mai 2021)

stratégie de communication et renforcement des mesures de prévention. Les Directions en charge ou en lien avec les lieux concernés seront parties prenantes du rapport : institutions publiques et sportives (DAEC, DSJ, DSAS), lieux de formation (DICS, DEE, DIAF). Il est à noter toutefois que l'étude du Conseil d'Etat portera uniquement sur des lieux relevant de l'Etat de Fribourg.

Le Conseil d'Etat vous propose donc de prendre en considération ce postulat.

*17 août 2021*